

ACCORD-CADRE			
Article 77		Article 76	
Accord qui fixe tous les termes		Accord-cadre qui ne fixe pas tous les termes	
<u>Mono-attributaire</u>	<u>Multi-attributaire</u>	<u>Mono-Attributaire</u>	<u>Multi-attributaire</u>
Titulaire est le fournisseur unique du pouvoir adjudicateur jusqu'à la fin du marché	Plusieurs titulaires retenus Commande au 1er Sinon au 2d Sinon au 3ème Le mode de répartition des bons de commande est défini dans le marché	Possibilité de demande suite à proposition de base en vue d'une proposition technique financière Produits ou services récurrents évolutifs	Besoin peu programmable Produits ou services récurrents évolutifs
<u>Le besoin récurrent est très précisément défini mais difficilement quantifiable</u> ex : fournitures de bureau denrées alimentaires médicaments		ex: Communications	ex: prestation interim location de véhicules matières premières fournitures entretien maintenance